

Paris, le 15 avril 2004

- Complément d'information au communiqué du 15 avril 2004 concernant les résultats annuels 2003 de Millimages -

Signature d'un protocole d'accord entre BAC Majestic et Exception Wild Bunch concernant la cession de Wild Side Vidéo et de Wild Side Films.

BAC Majestic, annonce la signature d'un protocole relatif à la cession à Exception Wild Bunch de ses participations dans les sociétés Wild Side Vidéo et Wild Side Films. Cette opération s'inscrit dans le cadre de la prise de contrôle majoritaire de Millimages dans le groupe Bac Majestic.

Cette cession s'accompagne de la signature d'accords commerciaux qui prévoient notamment la poursuite de la distribution en vidéo des films du groupe Bac Majestic par Wild Side Vidéo aux conditions actuelles. Le groupe Millimages bénéficiera désormais de ces mêmes conditions pour la distribution vidéo de ses programmes. De même, BAC Majestic continuera à distribuer en salles les films de Wild Side Films.

Ce partenariat permet à Millimages et à Bac Majestic de bénéficier dans des conditions privilégiées des performances du marché de la vidéo tout en réduisant les frais de structure et en contenant les investissements.

En tenant compte de ces informations, le groupe Millimages totaliserait sur 12 mois* en 2004, après consolidation de Bac Majestic, un total de produits d'exploitation de près de 60 M€ (au lieu de 70 M€ indiqué sur le précédent communiqué).

** la consolidation de Bac Majestic dans les comptes de Millimages ne pourra intervenir en fait qu'au second semestre 2004.

Contacts

Millimages :
Direction
01 49 29 49 69

Communication financière :
ACTIFIN, Nicolas Meunier
01.56.88.11.11
nmeunier@actifin.fr